DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-341

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Madame Nan Suel, membre du conseil d'administration de L'Igloo domiciliée à Isbergues – 159 rue Bailliet, sollicitant l'autorisation d'ouvertures temporaires de débits de boissons des 1er et 3ème groupes :

- Le samedi 14 octobre 2023 de 15 heures au dimanche 15 octobre 2023 à 1 heure,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :

Autorisation d'ouvertures
de débits de boissons temporaires
des 1er et 3ème groupes.

ARRETE

Article 1er : Madame Nan Suel, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaires des 1er et 3ème groupes à l'occasion d'un festigloo qui se déroulera à ISBERGUES, salle Charles Cattez :

- Le samedi 14 octobre 2023 de 15 heures au dimanche 15 octobre 2023 à 1 heure

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330